

Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/RES/52/83 30 janvier 1998

Cinquante-deuxième session Point 102 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Troisième Commission (A/52/634)]

52/83. Politiques et programmes mobilisant les jeunes

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 50/81 du 14 décembre 1995, par laquelle elle a adopté le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà,

Rappelant également ses résolutions 49/152 et 49/154 du 23 décembre 1994,

Réaffirmant qu'il importe de faire participer les jeunes et les organisations de jeunes à l'examen de toutes les questions qui les concernent,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies sur les travaux de sa deuxième session, convoquée par l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec le Conseil fédéral autrichien de la jeunesse, qui s'est tenue à Vienne du 25 au 29 novembre 1996¹,

Notant que la troisième session du Forum mondial de la jeunesse, convoquée par l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec le Conseil national portugais de la jeunesse, se tiendra à Braga (Portugal) du 2 au 6 août 1998,

Réaffirmant l'appel, figurant au paragraphe 112 du Programme d'action mondial, demandant à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de formuler et d'adopter une politique nationale intégrée concernant les jeunes, en consultation avec ces derniers et avec les organisations qui s'occupent des jeunes,

1. Prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà²;

98-76442 /...

-

¹ A/52/80-E/1997/14, annexe.

² A/52/60-E/1997/6.

- 2. Invite tous les États Membres à tout faire pour mettre en œuvre le Programme d'action mondial;
- 3. Souligne à nouveau l'importance d'une participation active et directe des jeunes et des organisations de jeunes aux niveaux local, national, régional et international pour promouvoir et mettre en œuvre le Programme d'action mondial et évaluer les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans sa mise en œuvre, ainsi que la nécessité d'appuyer les activités des organes spécifiques de jeunes que ceux-ci et leurs organisations ont mis en place;
- 4. Se félicite que le Gouvernement portugais ait offert d'accueillir à Lisbonne, du 8 au 12 août 1998, la première session de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse, et note avec satisfaction la collaboration qui s'est instaurée dans ce domaine entre le Gouvernement portugais et l'Organisation des Nations Unies, y compris ses institutions spécialisées et ses fonds et programmes;
- 5. Souligne que les jeunes et les organisations de jeunes doivent participer à tous les stades des préparatifs de la Conférence mondiale aux niveaux local, national, régional et international, et se réjouit des initiatives prises à cet égard;
 - 6. Note les activités entreprises au niveau régional pour préparer la Conférence mondiale;
- 7. Recommande que les résultats de la deuxième session du Forum mondial de la jeunesse du système des Nations Unies soient dûment pris en compte lors de la Conférence mondiale;
- 8. *Note avec intérêt* que les textes issus de la troisième session du Forum mondial de la jeunesse seront présentés à la Conférence mondiale;
- 9. Réitère l'appel adressé aux États Membres dans le Programme d'action mondial, leur demandant d'envisager d'inclure des représentants de jeunes dans leurs délégations à l'Assemblée générale et aux réunions pertinentes d'autres organes des Nations Unies, élargissant ainsi les courants de communication et enrichissant les débats sur les questions relatives aux jeunes, et demande au Secrétaire général de communiquer cette invitation aux États Membres;
- 10. *Prie* le Secrétaire général de mettre à la disposition de tous les États Membres les rapports du Forum mondial de la jeunesse sur les travaux de sa troisième session et de la Conférence mondiale;
- 11. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, en particulier sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action mondial.

70° séance plénière 12 décembre 1997